



(12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 32674 B1** (51) Cl. internationale : **G03B 21/00; G09F 19/18**
- (43) Date de publication : **02.10.2011**

-
- (21) N° Dépôt : **32696**
- (22) Date de Dépôt : **16.03.2010**
- (71) Demandeur(s) :
- **EL HAMIDI ABDELOUAHED, 45, RUE DE L'ATLAS MAARIF CASABLANCA (MA)**
 - **AHAJJAM MOHAMMED, 2, RESIDENCE ZAHRA, AVENUE DES FAR TETOUAN (MA)**
 - **BEN DAUD SAAD, 10, RUE LA FONTAINE RACINE CASABLANCA (MA)**
- (72) Inventeur(s) : **BEN DAUD SAAD ; EL HAMIDI ABDELOUAHED ; AHAJJAM MOHAMMED**
- (74) Mandataire : **SAAD BEN DAUD**

-
- (54) Titre : **DISPOSITIF DE PROJECTION PUBLICITAIRE SUR LES VITRES D'UN VEHICULE**
- (57) Abrégé : LA PRÉSENTE INVENTION, CONCERNE UN DISPOSITIF PERMETTANT DE PROJETER DES FILMS PUBLICITAIRES, DES IMAGES, DES DOCUMENTAIRES, OU TOUT AUTRE PROJECTION VIDEO PUBLICITAIRE POUR LE COMPTE D'ANNONCEURS. LA PROJECTION EST RÉALISÉE DE L'INTÉRIEUR DU VÉHICULE SUR LES VITRES LATÉRALES ET/OU ARRIÈRES DU VÉHICULE, POUR QUE CES FILMS OU VIDÉOS SOIENT REGARDÉS PAR LE PUBLIC DE L'EXTÉRIEUR DU VÉHICULE. LA SOURCE DE PROJECTION PEUT ÊTRE UN PROJECTEUR OU UN RETROPROJECTEUR, COMMANDÉ PAR UN LECTEUR DVD, UN LECTEUR VIDÉO, UN ORDINATEUR OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IMAGE, ET LE SUPPORT DE PROJECTION INSTALLÉ SUR LES VITRES LATÉRALES ET/OU ARRIÈRES DU VÉHICULE, PEUT ÊTRE, UN FILM DE PROJECTION, UN TISSU, UN ÉCRAN TÉLÉ, OU EN GÉNÉRAL TOUTE SORTE D'ÉCRANS DE PROJECTION.

ABREGE DU CONTENU TECHNIQUE DE L'INVENTION

**DISPOSITIF DE
PROJECTION PUBLICITAIRE
SUR LES VITRES D'UN VEHICULE
A L'ARRET OU EN CIRCULATION**

La présente invention, concerne un dispositif permettant de projeter des films publicitaires, des images, des documentaires, ou tout autre projection video publicitaire pour le compte d'annonceurs.

La projection est réalisée de l'intérieur du véhicule sur les vitres latérales et/ou arrières du véhicule, pour que ces films ou vidéos soient regardés par le public de l'extérieur du véhicule.

La source de projection peut être un projecteur ou un retroprojecteur, commandé par un lecteur DVD, un lecteur vidéo, un ordinateur ou toute autre source d'image, et le support de projection installé sur les vitres latérales et/ou arrières du véhicule, peut être, un film de projection, un tissus, un écran télé, ou en général toute sorte d'ecrans de projection.

M

DESCRIPTION DE L'INVENTION

03 OCT 2011

DISPOSITIF DE
PROJECTION PUBLICITAIRE
SUR LES VITRES D'UN VEHICULE
A L'ARRET OU EN CIRCULATION

La présente invention, concerne un dispositif permettant de diffuser sur les vitres d'un véhicule, des films publicitaires, des images, des documentaires, ou tout autre projection video.

Le véhicule peut être à l'arrêt ou en circulation, de jour ou de nuit.

Ce dispositif trouve application notamment dans le domaine de la publicité, de l'information ou du sport.

Il trouve application sur des véhicules de tout type, de tourisme, utilitaire, camionnette ou camion, bus, autocar.

Les vitres de visualisation, des films publicitaires ou vidéos, sont prévues sur les faces latérales, et/ou arrières du véhicule. (schéma1).

Les films ou vidéos publicitaires, peuvent concerner un ou plusieurs annonceurs, ils seront diffusés successivement selon la durée de chaque film ou vidéo.

L'ordre de passage est convenu avec les annonceurs, ainsi que la fréquence de diffusion.

L'invention vise donc à projeter des films, ou vidéos publicitaires pour le compte d'annonceurs, à travers les vitres latérales et/ou arrières d'un véhicule, pour que ces films ou vidéos soient projetés de l'intérieur du véhicule, vers les différentes faces ou vitres du véhicule, et regardés par le public de l'extérieur du véhicule.

A ce jour, il n'y a que des affiches publicitaires, fixes ou déroulantes, qui pouvaient être visibles à travers les vitres d'un véhicule, à l'arrêt ou en circulation, et il n'existe, pour la projection de films ou de vidéos publicitaire que des ecrans publicitaires fixes, et installés sur la voie publique, sur les toits d'immeubles ou sur les facades d'immeubles, qui peuvent projeter des spots publicitaires.

..d

L'innovation, concerne de la vidéo publicitaire, projetée de l'intérieur d'un véhicule, sur ses différentes faces, et qui est visible de l'extérieur.

La projection peut être réalisée, soit grâce à un ou plusieurs projecteurs, ou retroprojecteurs, de l'intérieur du véhicule, et qui transmet la vidéo, à partir d'un lecteur DVD, d'un ordinateur, d'un lecteur vidéo, ou d'une manière générale, de toute sorte d'appareil émettant de la vidéo.

Les images constituant ces vidéos, sont visibles de l'extérieur du véhicule, sur une, deux, trois ou plusieurs faces du véhicule, à travers les différentes vitres du dit véhicule, et ce de jour comme de nuit.

L'alimentation électrique des projecteurs, ou retroprojecteurs, est réalisée grâce à des batteries rechargeables par courant continu, ou grâce à des groupe électrogènes, fournissant du courant alternatif, ou encore grâce à toute sorte de source d'électricité (ex. panneaux solaires,).

REVENDEICATIONS

1/ Projection ou Retroprojection publicitaire, caractérisée par la transmission de films ou vidéos publicitaires, de l'intérieur d'un véhicule, sur les vitres latérales et/ou arrières du véhicule, et visibles de l'extérieur du véhicule par le public.

2/ La revendication 1 peut être de jour ou de nuit.

3/ La revendication 1 peut être alors que le véhicule est à l'arrêt ou en circulation.

4/ La source de projection peut être un projecteur ou un retroprojecteur, commandé par un lecteur DVD, un lecteur vidéo, un ordinateur ou toute autre source d'image.

5/ Les films ou vidéos publicitaires sont projetés sur les vitres du véhicule, soit par projection, soit par retroprojection de l'intérieur du véhicule.

6/ Le support de projection installé sur les vitres latérales et/ou arrières du véhicule, peut être, un film de projection, un tissus, un ecran télé ou en général, toute sorte d'ecran de projection.

7/ Les vitres latérales et/ou arrières du véhicule ont des dimmensions variant de 0,1m² à 30 m² chacune.